



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Bureau Syndical du  
25/05/2023

L'an deux mil vingt-trois, le 25 mai, le Bureau Syndical de la BASSE-LIMAGNE, s'est réuni à JOZE, sous la Présidence de Monsieur René LEMERLE.

Délibération  
n° B 2023-05-01

Etaient présents : Voir liste jointe.

Objet : **Travaux LEMPDES : validation projet + lancement consultation du marché subséquent (AC SBL-SIAREC) + signature du marché**

Monsieur le Président rappelle aux délégués que, dans le cadre des travaux d'assainissement devant être réalisés sur la commune de LEMDPES (Impasse d'Anzelle), il est nécessaire de lancer une consultation travaux avec l'accord cadre SBL-SIAREC en groupement avec le SIAREC.

Date de convocation :  
09/05/2023

Le coordonnateur du marché subséquent sera le SIAREC.

Nombre de membres  
en exercice : 15  
Nombre de membres  
présents : 13  
Nombre de suffrages  
exprimés : 13

Le montant du projet d'alimentation en eau potable s'élève à **30 000 € HT**.

VOTE :  
Pour : 13  
Contre : 0  
Abstention : 0

Il est proposé au Bureau :

- *D'approuver les travaux de l'impasse d'Anzelle – Commune de Lempdes ;*
- *D'autoriser le lancement de la consultation à l'aide de l'accord cadre travaux SBL-SIAREC ;*
- *De nommer le SIAREC comme coordonnateur du marché subséquent ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer le marché selon l'avis de la CAO*

Secrétaire de  
séance :  
Amalia QUINTON

### **DELIBERATION**

Le Bureau Syndical, les explications du Président entendues :

- Valide le projet désigné ci-dessus,
- Autorise le lancement de la consultation à l'aide de l'accord cadre travaux SBL- SIAREC,
- Désigne le SIAREC comme coordonnateur du marché subséquent,
- Autorise le président à signer le marché subséquent selon l'avis de la CAO.

FAIT & DELIBERE, les mêmes  
Jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,  
René LEMERLE

